

**Objet : Aménagements relais du Parc**  
**Volet fontaines à eau Offices de Tourisme sur le territoire du Parc**

La Présidente expose :

Conformément à sa Charte, le Parc souhaite s'appuyer sur le réseau des Offices de Tourisme du territoire et des villes-porteuses tant que « relais du Parc ». Ces lieux ont pour vocation d'être vitrines du territoire où seront mis en valeur les patrimoines, paysages et terroirs. Le Parc, en tant que coordonnateur, veillera à une solidarité entre les « relais » et élaborera en partenariat avec les acteurs une stratégie de communication commune basée sur les patrimoines, paysages, saveurs et senteurs.

Conformément aux orientations retenues au titre du programme Espace valléen et afin de promouvoir la destination « Baronnies provençales » et plus particulièrement la filière « Plantes et bien-être », le Parc envisage de doter une quinzaine d'Offices de Tourisme « Relais du Parc » d'une fontaine à eau chaude permettant la dégustation des infusions des Baronnies provençales.

Dans la continuité de l'opération dite « infusettes » de valorisation des plantes aromatiques et médicinales locales, le Parc pourrait également à la demande des Professionnels du tourisme éditer un livret « *Bien-être en Baronnies provençales* » valorisant les offres du territoire, et participer à des salons spécialisés.

La Présidente propose pour cette opération de solliciter les Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes, et ce au titre de la convention d'objectif selon le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	MONTANT (en € TTC)	MONTANT (en € HT)	RECETTES	MONTANT
Mise en place de fontaines à eau chaude – Offices de Tourisme « relais du Parc » <i>Conception – réalisation des fontaines via prestataire, installation et aménagement</i>	64 000 €	53 333 €	Région Auvergne-Rhône-Alpes	26 667 €
			Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	37 333 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	MONTANT TTC		MONTANT	
Valorisation territoriale <i>Livret bien-être (conception graphique et impression)</i> <i>Participation à des salons spécialisés</i>	8 000 €		Région Auvergne-Rhône-Alpes	3 334 €
			Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	4 666 €
<b>TOTAL GENERAL TTC</b>	<b>72 000 €</b>		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>72 000 €</b>

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Valide** le plan de financement présenté
- **Décide** de déléguer au Bureau tout pouvoir quant à la mise en œuvre de cette action.
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits

La Présidente  
Christine NIVOU